

Pierre-Yves Dermagne

«Il n'y a aucune ouverture du MR et du cdH sur la question du décumul»

LES PHRASES CLÉS

«Nous plaçons pour l'interdiction du cumul financier et l'interdiction du cumul des bourgmestres et échevins pour les villes de plus de

50.000 habitants.»

«Il n'y a absolument aucune ouverture du MR et du cdH. Pour nous, cela ferme la porte à notre soutien au décret spécial. C'est l'un et l'autre... La politique, c'est un

rapport de force.»

«Les textes de gouvernance votés il y a quelques semaines n'abordent pas la question des ASBL privées, telles que le Samusocial, qui sont financées par de l'argent public.»

INTERVIEW

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

La semaine politique s'annonce tendue en Wallonie. Jeudi, la majorité MR-cdH doit faire adopter un décret réformant le code électoral. S'agissant d'un décret spécial, elle a besoin de l'opposition socialiste pour obtenir deux tiers des voix des députés au Parlement. Incontournable, Pierre-Yves Dermagne, le chef du groupe PS au Parlement wallon, entend profiter de cette position pour opérer une opération «donnant-donnant» avec le ministre-président Willy Borsus et imposer le décumul intégral aux libéraux.

Avant d'évoquer vos exigences, que pensez-vous de cette réforme du code électoral que tente de faire passer MR-cdH. Il est notamment question de supprimer l'effet dévolutif de la case de tête et la liste des suppléants?

Nous avons toujours dit que nous étions d'accord pour en discuter. Nous avons toujours été prêts à nous mettre autour de la table pour envisager un soutien de la majorité.

Vous jugez donc cette réforme intéressante?

Tout n'est pas neutre. Nous sommes d'accord sur le principe de la tirette (alternance entre les hommes et les femmes sur les listes électorales, NDLR). Cela va permettre une meilleure représentation des deux genres au sein du personnel politique. Par contre, pour ce qui concerne la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête et

de la liste des suppléants, on sait que cela peut avoir des effets pervers notamment au regard de la représentation des femmes.

Pourquoi les femmes seraient-elles plus impactées par la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête?

Ce sont surtout les femmes qui sont en deuxième position et elles pouvaient bénéficier d'un apport avec l'effet dévolutif de la case de tête. Concernant la liste des suppléants, on sait qu'elle permet à un parti politique de faire des essais de candidats, de lancer des nouvelles figures, des jeunes...

Les deux propositions de la majorité vont renforcer la stigmatisation. Ce seront les candidats qui font le plus de voix qui seront élus. Cela risque d'avoir un impact sur le renouvellement de la classe politique.

Si on vous écoute, vous ne comptez pas soutenir la majorité?

Nous étions prêts à en discuter pour autant que la majorité MR et cdH accepte aussi de soutenir nos trois propositions. Nous plaçons pour l'interdiction du cumul financier et l'interdiction du cumul des bourgmestres et échevins pour les villes de plus de 50.000 habitants. Nous sommes aussi favorables à l'instauration de la parité dans les collèges communaux et provinciaux. J'avais récemment fait un appel du pied au ministre-président mais son accueil n'a pas été très chaleureux. Il avait néanmoins accepté d'examiner nos propositions et de revenir vers nous. Il l'a fait vendredi mais sans la volonté de revenir sur la question du décumul. Il n'y a absolument aucune

ouverture du MR et du cdH. Pour nous, cela ferme la porte à notre soutien au décret spécial. C'est l'un et l'autre... La politique, c'est un rapport de force.

Mais au final, tout le monde est perdant. J'aurais préféré un accord gagnant-gagnant qui passe par un donnant-donnant mais pour cela, il faut que les autres fassent un pas. Nous, nous étions prêts à faire ce pas! Sans une ouverture du MR et du cdH, nous ne soutiendrons pas jeudi le décret spécial de la majorité, sauf le principe de la tirette.

Beaucoup de mesures ont été prises en matière de gouvernance ces derniers mois. Certaines, comme le plafonnement des rémunérations, sont aujourd'hui critiquées par les intercommunales.

Il faut tenir compte des réalités du monde économique. Nous étions plus transparents avec la réforme proposée par Paul Magnette et les deux plafonds all-in de 245.000 et 306.000 euros. La majorité MR-cdH a, elle, pris un plafond fictif de 245.000 euros avec des possibilités d'en sortir sur une série de dérogations dont les bases sont floues.

Redoutez-vous l'impact du décret GRD (qui va couper les flux financiers entre le gestionnaire de distribution de gaz et d'électricité Resa et Nethys) sur les finances de l'entreprise Nethys?

L'application des recommandations de la commission d'enquête (Publifin, NDLR) doit faire en sorte qu'il n'y ait pas de perte d'emploi, qu'on maintienne de l'activité en Wallonie et à Liège, et qu'on n'appauvrisse

pas les actionnaires. Des auditions seront organisées au parlement ce jeudi dans le cadre de ce décret GRD. Il faut entendre les avis extérieurs sur un dossier qui peut avoir un impact sur la facture des citoyens.

Que reste-t-il à faire en matière de gouvernance? Le gouvernement semble avoir fait le tour!

Les textes de gouvernance récemment votés n'abordent pas la question des ASBL privées, telles que le Samusocial, qui sont financées par de l'argent public. Le ministre De Bue (ministre des Pouvoirs locaux, NDLR) a refusé de mettre ce point dans son décret. Il y aura une seconde session sur les textes Borsus-De Bue parce que le gouvernement nous a imposé de mal travailler dans l'urgence.